

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



La gouvernance

Le Bureau du Sivom



Francis HILLMEYER
Président



Michèle LUTZ
1^{ère} Vice-présidente



René ISSELE
2^{ème} Vice-président



Gilbert FUCHS
3^{ème} Vice-président



Danièle MIMAUD
4^{ème} Vice-présidente



Alain LECONTE
5^{ème} Vice-président



Bertrand IVAIN
6^{ème} Vice-président



Jean-Paul JULIEN
7^{ème} Vice-président



Francis DUSSOURD
8^{ème} Vice-président



Florian COLOM
9^{ème} Vice-président



Philippe RICHERT
10^{ème} Vice-président



Christine PLAS
11^{ème} Vice-présidente



Gilles SCHILLINGER
12^{ème} Vice-président



Remy NEUMANN
13^{ème} Vice-président



Jean-Marie BEHE
14^{ème} Vice-président



Philippe WOLFF
15^{ème} Vice-président



Loïc RICHARD
1^{er} Assesseur



Maryvonne BUCHERT
2^{ème} Assesseure



Marie HOTTINGER
3^{ème} Assesseure



André HIRTH
4^{ème} Assesseur

Le Comité d'administration

Il est composé de **93 élus** délégués par les structures intercommunales membres. Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2022.

L'organisation administrative

La direction générale du Sivom est assurée par **Régis OCHSENBEIN**. Les services administratifs permanents du Sivom s'appuient en 2022 sur les compétences de **49 personnes** mises à disposition par Mulhouse Alsace Agglomération.

Les missions

Le Sivom de la région mulhousienne est un **syndicat mixte** composé de 3 membres représentant une population totale d'environ **300 000 habitants**.

Cette structure juridique permet aux membres de moduler leur adhésion selon leurs besoins en choisissant parmi les missions suivantes :

- la collecte sélective et le traitement des déchets,
- la collecte et l'épuration des eaux usées,
- la gestion des eaux pluviales urbaines.

Un syndicat à la carte

Le périmètre Syndicat d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) est **membre de la mission « Assainissement » uniquement.**

Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) **adhère aux 3 missions du Sivom.**

La Communauté de Communes SUNDGAU (CC Sundgau) est **membre de la mission « Traitement des Résidus Urbains » uniquement.**



Le traitement des déchets

Les compétences du Sivom dans le domaine des déchets sont, d'une part la collecte sélective des déchets recyclables ou valorisables, d'autre part le traitement et l'élimination des déchets non valorisables.

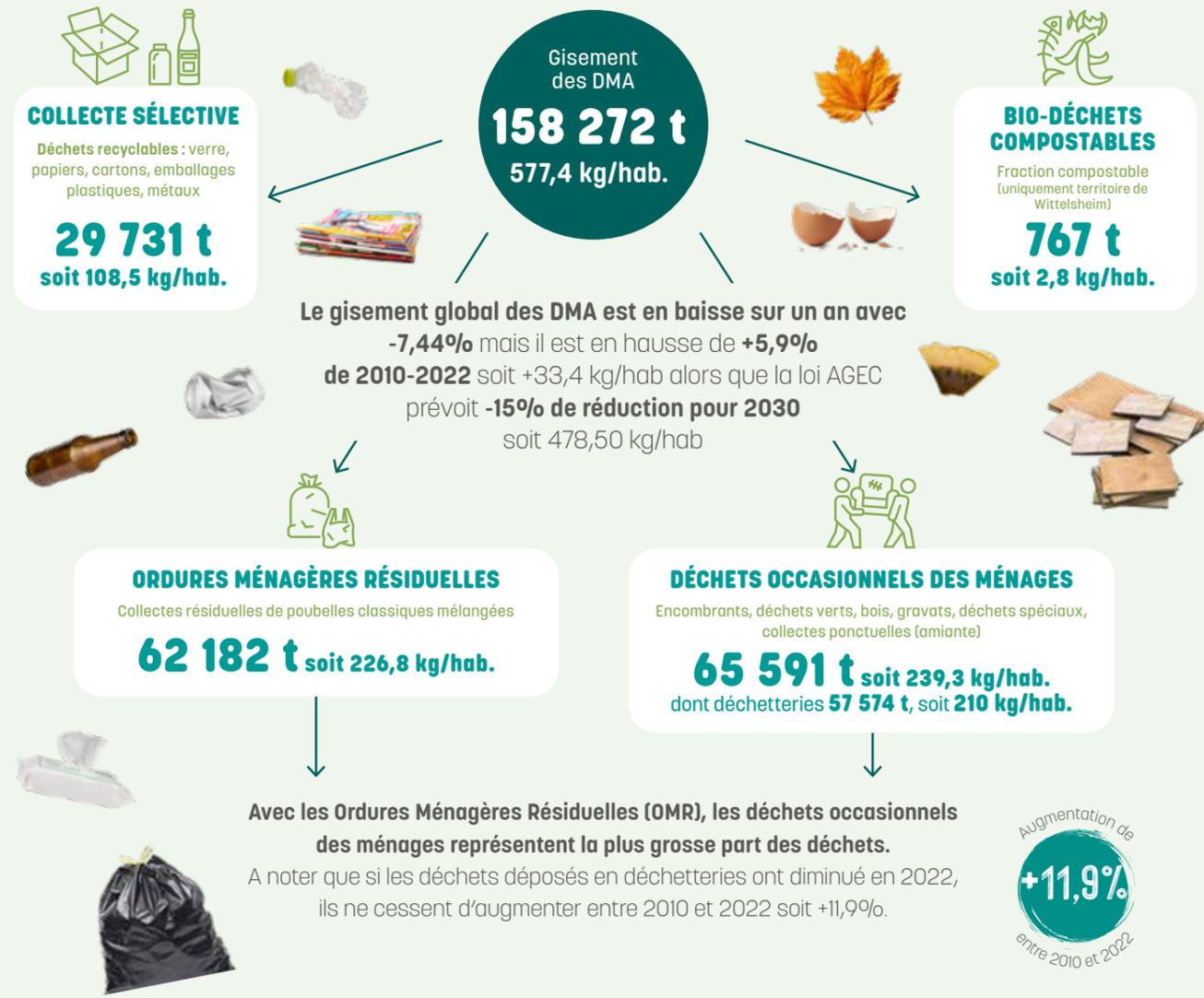
- La collecte sélective des déchets concerne les communes de m2A soit 274 133 habitants* (+0,02% sur un an).
- Le traitement des résidus urbains concerne les communes de m2A ainsi que le secteur d'Illfurth de la CC Sundgau soit 284 727 habitants* (+0,03% sur un an).

NB : La collecte des ordures ménagères ne relève pas de la compétence du Sivom, mais des groupements de communes membres.

*Source INSEE au 01/01/2022



Les différentes catégories de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



Trier plus et mieux

- La diminution des OMR se poursuit avec une baisse de -2,87% en 2022, ceci depuis la mise en place du tri sélectif en porte-à-porte depuis 2013.
- La collecte sélective a progressé de +73,6% de 2010 à 2022, le carton avec le papier constituent la part la plus importante de cette catégorie avec 48,68 kg par habitant.
- La collecte du verre d'un total de 8 031 t est en baisse de -1,5% soit 29,3 kg par habitant. Elle pourrait représenter un levier supplémentaire de réduction des OMR grâce au tri via les points d'apports volontaires.

94%

C'est en 2022, le taux de valorisation global des déchets qui auront été soit recyclés dans une filière de valorisation matières ou soit transformés en énergie (biogaz, électricité ou vapeur).



14 371 TONNES

C'est le poids total des déchets verts apportés en déchetteries dont une très grande partie aurait pu être valorisée à domicile avec les composteurs individuels ou près de chez soi avec les placettes de compostage partagé.

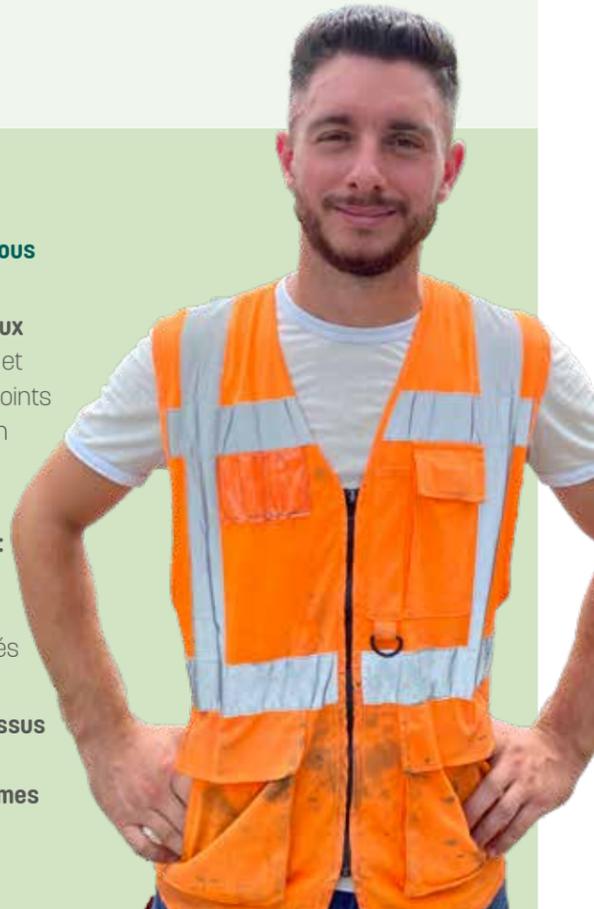


La maximalisation de la valorisation matière sous toutes ses formes :

Réemploi, recyclage, énergie sont les principaux enjeux du Sivom grâce à un dispositif complet et diversifié de collecte via les déchetteries, les points d'apports volontaires et la collecte sélective en porte-à-porte.

Ce dispositif permet de prendre en compte la totalité des déchets ménagers et assimilés : ordures ménagères, déchets encombrants, déchets dangereux des ménages, déchets d'activités économiques et déchets des activités de soins à risques infectieux.

L'optimisation des coûts fait partie d'un processus d'anticipation et d'amélioration continues afin d'atteindre les objectifs réglementaires en termes de réduction des déchets et des pollutions.



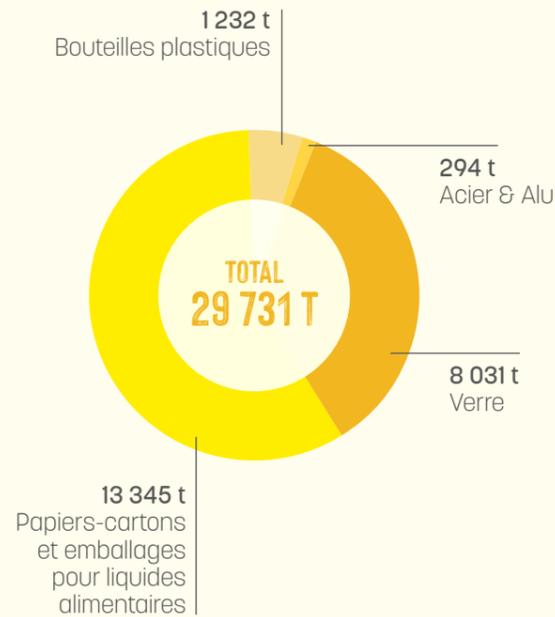
Collectes sélectives

Le dispositif de collecte sélective a pour objectif de faciliter le tri des déchets à la source et d'augmenter le taux global de recyclage en valorisation matière.

En 2022 :

- > 100% de la population est desservie par un service de collecte en porte à porte.
- > 82% bénéficie aussi de la conteneurisation en bac à couvercle jaune.

Répartition en tonne des collectes sélectives en 2022

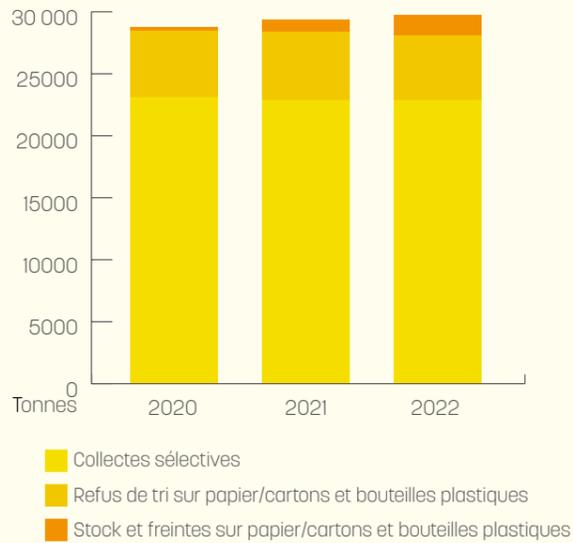


Evolution du ratio de refus de tri entre 2010 et 2022

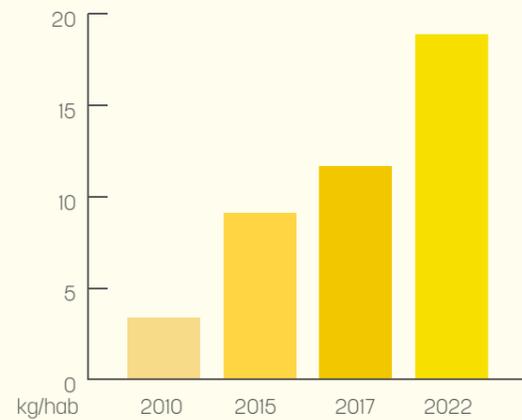
Si les refus de tri diminuent en 2022 pour atteindre 18,9 kg par habitant, ce ratio n'était que de 11,7 kg en 2017, de 9,1 kg en 2015 et de 3,4 kg en 2010.

La généralisation du mode de collecte en porte-à-porte avec l'extension des consignes de tri ont, tout en générant de nouveaux flux de matières, contribué dans un premier temps à l'augmentation de ces chiffres.

Evolution entre collectes, refus et freintes



Tous les emballages se trient
C'est en triant plus que de nouvelles filières de recyclage se développent.



REFUS DE TRI
COÛT ANNUEL
810 000€

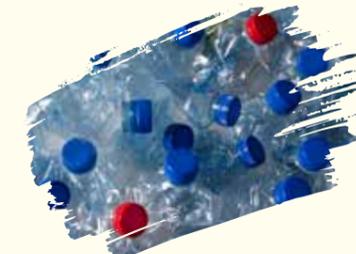
Les usines de valorisation en France et en Europe

La collecte sélective est traitée par le centre de tri COVED du Groupe PAPREC à Aspach (11) jusqu'en 2022, le point de départ de nos matières vers les entreprises de recyclage.

Nous nous engageons à ce que nos matières soient traitées au plus près et restent en France ou en Europe.



- VERRE**
- 1 SIBELCO à Reims (1)
 - 2 MENGE à Gironcourt (1) + (2)
 - 3 SOLOVER à Veauche
 - 4 PROVER SAS à Wingles



- PLASTIQUE :**
- 1 CPA à Pont d'Ain
 - 2 Machaon à Châlons-en-Champagne (3)
 - 3 Wellmann France Recyclage à Neufchâteau (4) et Verdun (5)
 - 4 FREUDENBERG à Colmar (6)



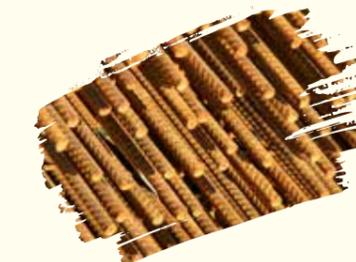
- PAPIER :**
- 1 Norske Skog à Golbey (7)



- CARTON :**
- 1 Blue Paper à Strasbourg (8)
 - 2 DS SMITH à Kayserberg (9)
 - 3 Palm à Aalen



- COMPOSTAGE INDUSTRIEL**
- 1 Agrivalor à Wittenheim (10)



- ACIER**
- 1 à Boucau



- ALUMINIUM :**
- 1 FERA IBERICA à Barcelone
 - 2 FERA IBERICA en Belgique
 - 3 FERA IBERICA Allemagne

Déchets issus des déchetteries

Avec un total de **65 591 t**, soit **208,6 kg par habitant**, la catégorie des déchets occasionnels des ménages, constitue après les ordures ménagères, la catégorie la plus importante des déchets collectés, en augmentation constante ces 10 dernières années.

Les gisements des déchets verts, des gravats et des encombrants représentent un potentiel d'évitement conséquent.

65 591 TONNES



Les déchets verts pourraient être davantage détournés vers le compostage individuel, quant aux encombrants, ils pourraient être orientés vers le réemploi via des conteneurs spécifiques dédiés à la Cité du Réemploi à Sausheim. Présents dans 8 déchetteries ils ont permis le **détournement de 146 t d'objets pouvant être réutilisés**. Dans l'objectif de réduire les déchets, le Sivom souhaite étendre ce dispositif à l'ensemble des déchetteries.

551 T COLLECTÉS

Les déchets dangereux des ménages (DDM)

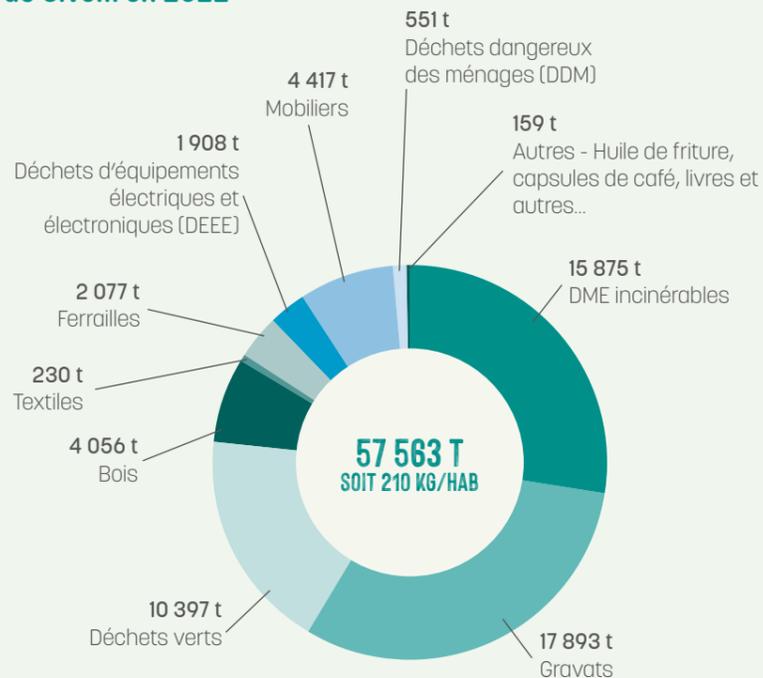
551 tonnes ont été collectées en 2022, elles se répartissent entre différentes catégories :

- des déchets diffus spéciaux (DDS) tels que les **peintures et des produits chimiques collectés** par l'éco-organisme EcoDDS ; ce dispositif a permis la prise en charge opérationnelle et financière (gratuite) de l'enlèvement et du **traitement de 241 t (68,3%)** sur 353 t collectées en 2022, **les aérosols, les phytosanitaires et biocides, les comburants, les autres DDS liquides, les filtres à huiles, les emballages vides souillés ;**
- d'autres déchets dangereux tels que les **huiles de vidange, batteries, piles, lampes, cartouches d'encre, radiographies pour 198 t au total.**



Pour éviter tous risques de pollution et d'impact environnemental, tous ces déchets dangereux et spéciaux sont traités dans des filières spécialisées où la plupart de ces déchets font l'objet d'une valorisation matière ou énergétique dans des incinérateurs adaptés.

Répartition des matières collectées dans les 15 déchetteries du Sivom en 2022



La collecte des meubles

Le gisement dans le cadre d'ECO-MOBILIER continue sa tendance haussière en 2022 (+3,9% en 2022). Onze déchetteries sont équipées de bennes dédiées aux meubles fin 2022.

+3,9%



Le contrôle des accès en déchetteries

La gestion des accès en déchetteries avec barrière et badge va se généraliser sur l'ensemble des déchetteries au fur et à mesure des nouveaux aménagements.

Ce dispositif permet d'optimiser leur fonctionnement, rendre le service plus équitable, lutter contre le transfert de déchets d'un territoire à l'autre et limiter le dépôt des déchets professionnels, dont les gravats, sur les 15 déchetteries publiques réservées aux particuliers.



Textiles et solidarité

En 2013, le Sivom signe une convention avec Relais Est, un acteur de l'économie sociale et solidaire, pour garantir un circuit de valorisation éthique des textiles sur son territoire avec 267 points d'apport volontaire et 321 conteneurs.



Le traitement réglementé des déchets

Réglementairement les déchets issus des déchetteries sont traités en France ou en Europe.

Une fois triés, les matériaux sont orientés vers différentes filières pour être traités ou valorisés. Au fur et à mesure de l'évolution des modes de consommation, de la nature des déchets, des évolutions techniques ou encore du respect de l'environnement, les déchetteries se sont adaptées pour accueillir de nouveaux types de déchets et offrir un maximum de services aux usagers.

Cette année une nouvelle filière de valorisation a été mise en place dans les déchetteries pour les Articles de Sport et de Loisir (ASL) gérée par l'éco-organisme ECOLOGIC.

Un éco-organisme est une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. Les éco-organismes sont nés en réponse aux besoins des États membres de l'UE de gérer leurs déchets pour limiter leur pollution et éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Les éco-organismes doivent répondre à un cahier des charges défini par l'Etat pour chaque filière. Ils récoltent les éco-contributions auprès des producteurs. Leur intervention est, soit financière pour soutenir les collectivités territoriales, soit opérationnelle en procédant à la collecte et au traitement des déchets, soit les deux, à la place des collectivités. C'est le cas notamment au Sivom pour les DEEE (Société ECOLOGIC), les éléments d'ameublement (ECO-MOBILIER) pour les ASL ECOLOGIC et pour les déchets spéciaux (ECO-DDS).



L'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) des résidus urbains de Sausheim



D'une capacité de 172 500 t, elle traite les ordures ménagères des communes membres, celles des collectivités clientes des Secteurs 3 et 4 (Saint-Louis Agglomération, la CC Sundgau et le Centre Haut-Rhin ainsi que le SM4 : Syndicat Mixte de Thann, Cernay, Aspach et Guebwiller...).

Elle traite également les déchets municipaux, les refus de tri, les encombrants transitant par de la plateforme de traitement de déchets d'Illzach ainsi que des déchets hospitaliers et les boues de stations d'épuration.

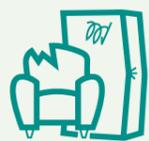
Le gisement des déchets incinérables en 2022

En 2022, le gisement total des **160 312 t des déchets incinérables** pris en charge par l'exploitant SUEZ RV ENERGIE est **en baisse de -2,4%**, il se répartit comme suit :

- > 146 059 t de déchets solides, en baisse de -4,6%
- > 13 448 t de boues de la station d'épuration de Sausheim incinérées à 25 % de siccité moyenne



OMR* collectées
62 182 T
SOIT 226 KG/HAB
-2,87%



DME** collectés
19 682 T

Valorisation globale Matières et Energie

94%



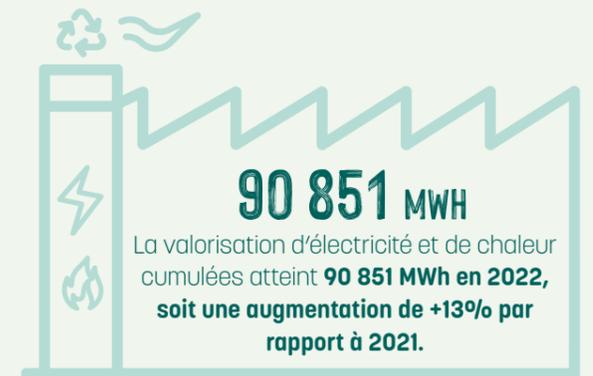
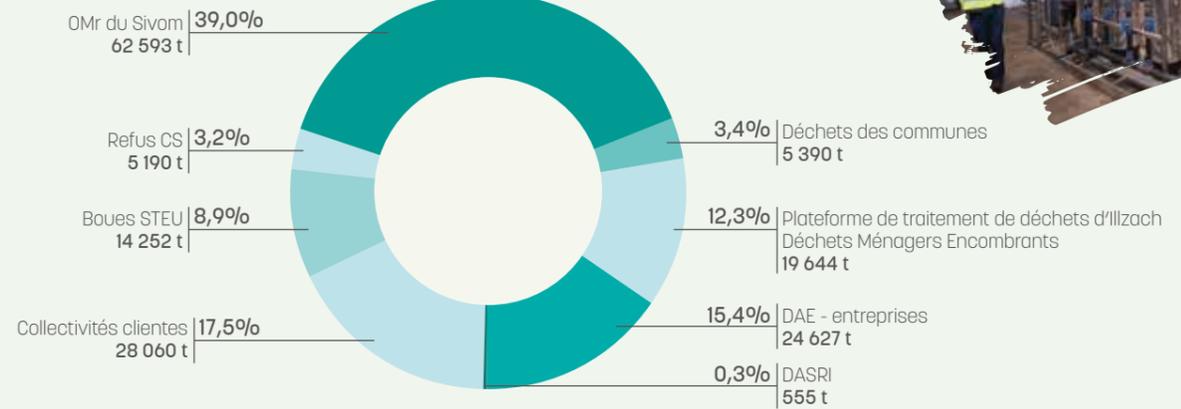
Enfouissement

6%



*Ordures Ménagères Résiduelles
**Déchets Ménagers Encombrants

Répartition du gisement total des déchets incinérables



10 000 ÉLÈVES

500 CLASSES



Sensibiliser les générations futures au tri
L'équipe animation du Sivom, avec son programme de sensibilisation au tri des déchets, a touché près de **10 000 élèves** des classes de maternelle et élémentaire, soit près de **500 classes**.

Plus d'une cinquantaine de classes ont bénéficié d'une visite pédagogique de l'Ecopole à Sausheim.



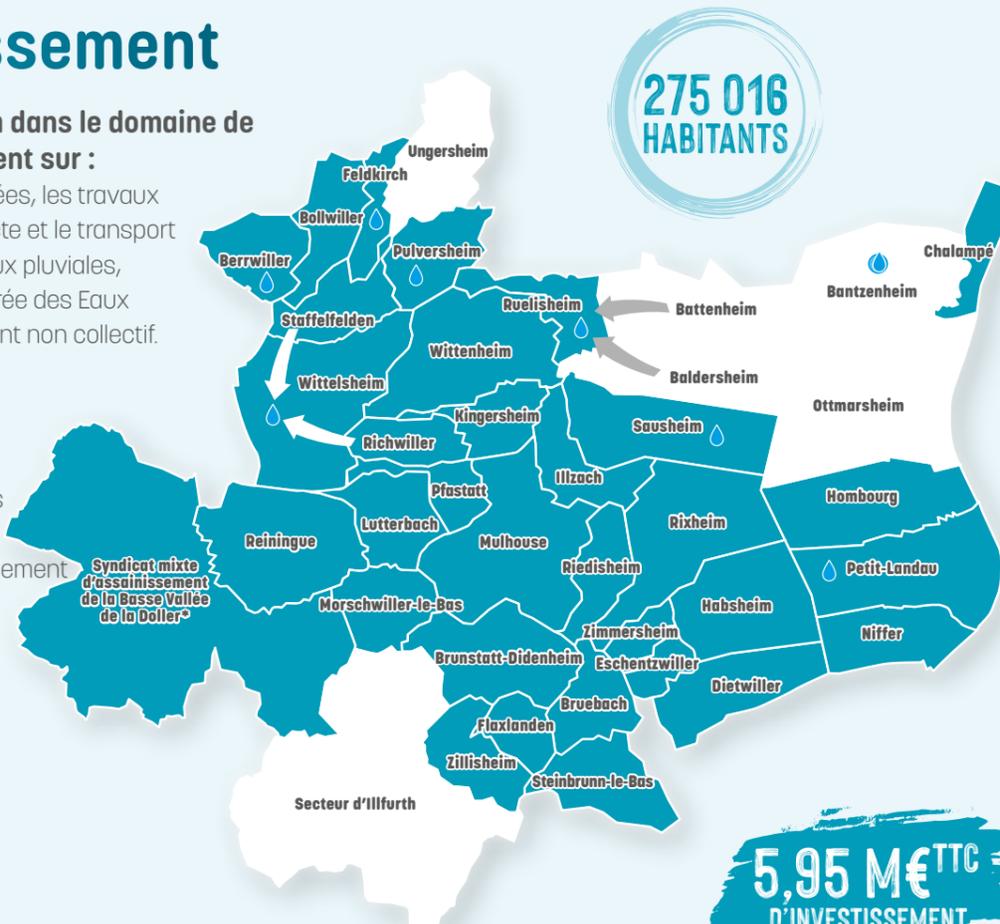
L'assainissement

Les missions du Sivom dans le domaine de l'assainissement portent sur :

Le traitement des eaux usées, les travaux d'assainissement, la collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales, la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales et l'assainissement non collectif.

Le traitement des eaux usées

Cette mission concerne les communes du Sivom et du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller en 2022, soit **275 016 habitants***



32
COMMUNES

243 588
HABITANTS

1 132 KM
DE RÉSEAU

La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales

Cette mission concerne les communes citées ci-dessus sauf le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit **32 communes** représentant une population de **243 588 habitants***

Les travaux d'assainissement

Sur les ouvrages d'assainissement, le Sivom établit un programme de travaux dont la maîtrise d'œuvre revient à son Bureau d'Etudes pour :

- le renouvellement des équipements existants,
- le renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage...),
- l'extension de réseaux existants,
- la création de bassins de rétention des eaux de ruissellement,



5,95 M€^{TTC}
D'INVESTISSEMENT
DONT **1,9 M€^{TTC}**
pour la Gestion Dynamique
des Réseaux
d'assainissement

2,25 KM
DE RÉSEAU
RENOUVELÉS



La Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales

Pour suivre l'évolution des changements climatiques, le Sivom propose désormais aux communes qui envisagent des travaux de voiries ainsi qu'aux particuliers, un accompagnement et du conseil pour intégrer des solutions de retour à la nature des eaux pluviales. L'objectif étant de préserver cette ressource en la détournant du réseau des eaux usées.

PLUS DE
33
PROJETS

28 000 m²
DÉCONNECTÉS



La lagune de Berrwiller

8
STATIONS

Le traitement des eaux usées

Les eaux usées du territoire du Sivom sont traitées par **8 stations d'épuration dites de type biologique dont une lagune à Berrwiller.**

A partir de janvier 2023, le Sivom qui gère le programme annuel d'entretien et des travaux, confie l'exploitation de ses ouvrages à un unique prestataire : SUEZ Eaux France.

L'assainissement non collectif

Cette mission concerne tout le périmètre du Sivom.

84 CONTRÔLES
sur un total de
467 INSTALLATIONS

Curage ou raccordement, le Sivom fait le nécessaire administratif

Pour instruire les demandes des particuliers et des collectivités, le Sivom collecte les éléments de réponses en interne, auprès de ses partenaires et des autorités à même d'y répondre. Cette collecte se matérialise par des documents navettes formalisés appelés : demandes d'enquêtes, d'intervention ou de raccordabilité (branchements, réseaux).

170 KM
DE RÉSEAU
CURÉS

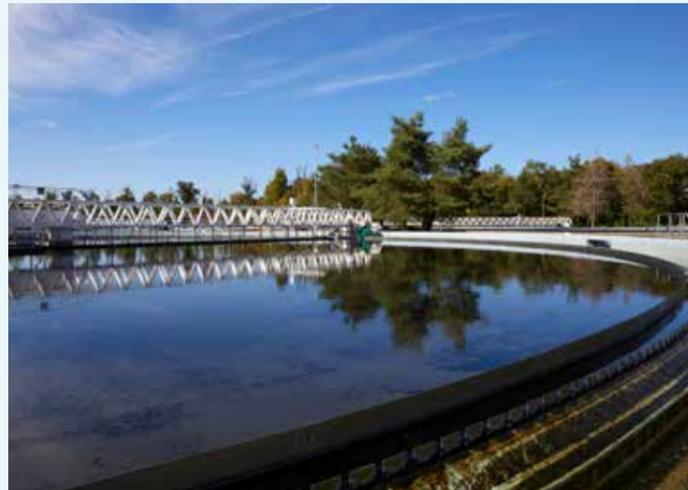
1 548
ENQUÊTES

*Source INSEE au 01/01/2022

La station d'épuration à Sausheim

D'une capacité de 490 000 équivalents-habitants, elle traite les effluents domestiques ainsi que les eaux usées des industriels de l'agglomération.

A ce titre, une convention de partenariat a été signée entre le Sivom et les 5 plus importants industriels en termes de rejets. Il s'agit de Peugeot, Papeteries du Rhin, Centre hospitalier de Mulhouse, SARVAL et DMC. Tous participent financièrement à l'exploitation de la station et aux investissements.



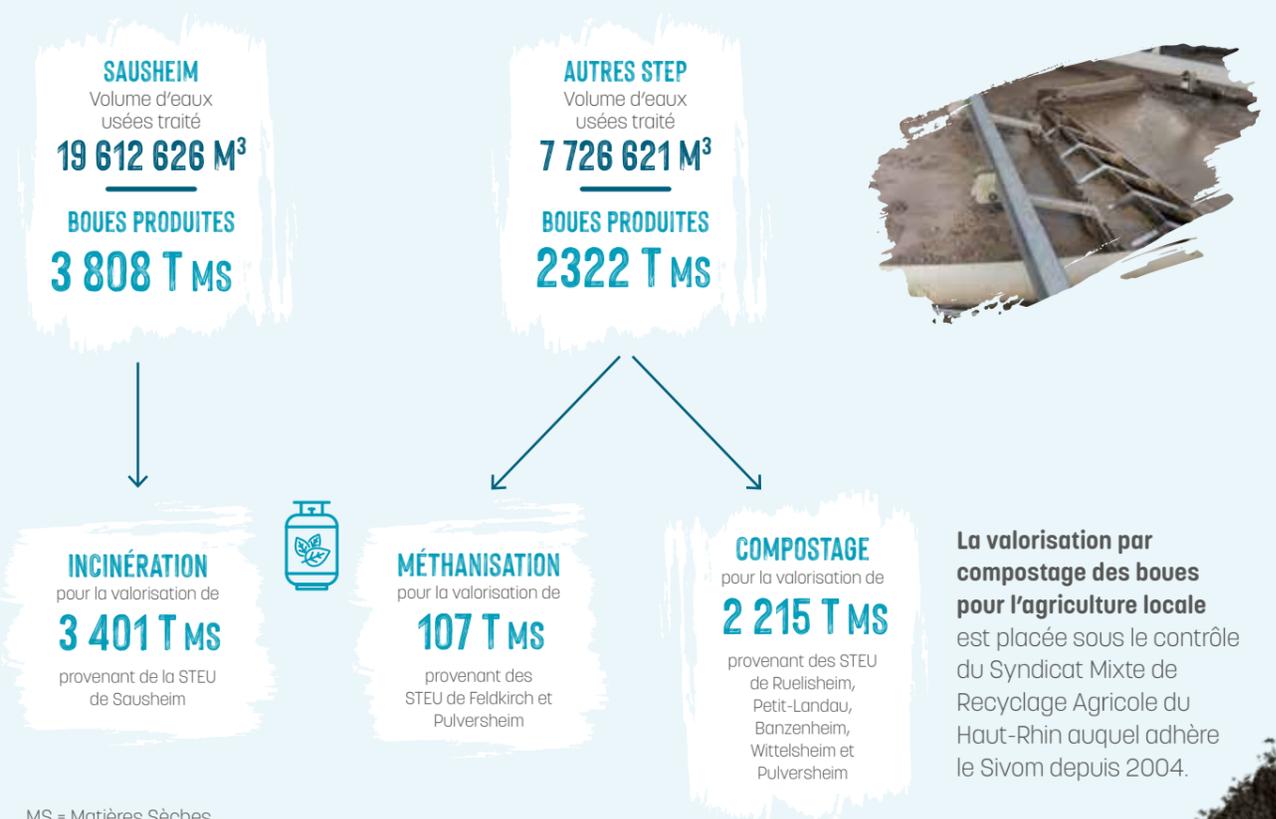
14 315 430 KW

RECETTES : 1,57 M€

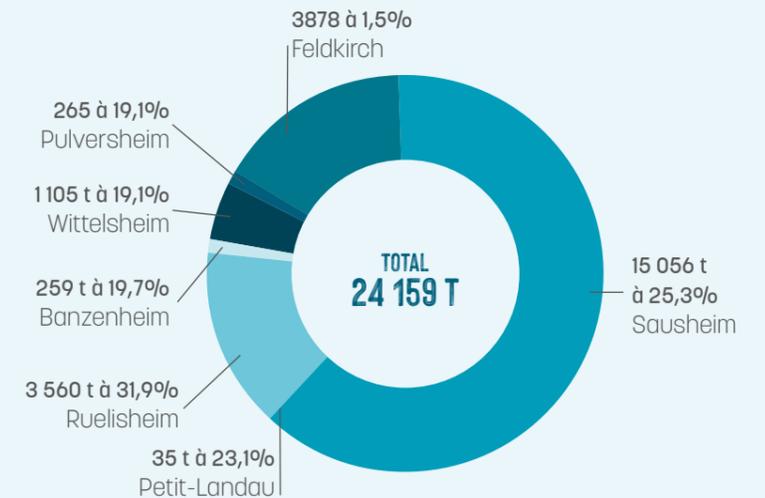


L'unité de méthanisation des boues de la station injecte du biométhane dans le réseau GrDF depuis le 1^{er} décembre 2020. Les certificats de garantie d'origine sont cédés aux transports urbains et au chauffage des bâtiments de l'Agglomération.

Valorisation des boues des STEU du Sivom



Répartition totale des boues produites par les stations en matières brutes





25, avenue Kennedy - 68200 Mulhouse
Tél. 03 89 43 21 30 - e-mail : contact@sivom-mulhouse.fr
Site internet : www.sivom-mulhouse.fr

Assainissement numéro unique
03 10 00 40 75

Questions sur le tri ou la collecte
N°Vert 0 800 318 122

